

Département d'Ille et Vilaine Mairie de St SENOUX 35580	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SENOUX
MEMBRES En exercice : 15 Présents: 15 Votants : 15 DATES Convoc.: 01/04/2008 Affich. : 01/04/2008	Séance du 7 avril 2008 L'an deux mil huit, le sept avril, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire. <u>Présents:</u> Mmes GALIPOT, GESNYS, MEREL, RIALLAND, VISSAULT-VOLEAU, ZAID MM. GAVAUD Bernard, Maire, CAPITAINE, CORMIER, COUTO, LANDAIS, PAVOINE, PROVOST, RIMASSON, THÉZÉ Nadia ZAID a été élue secrétaire de séance.

61-08 Pôle enfance : création de la voie nouvelle

Suite au projet de construction du futur pôle enfance, une voie de contournement va être créée. Elle permettra d'avoir sur un seul site le pôle enfance et les locaux existants de l'école publique « Les Korrigans ».

Celle-ci servira de nouvel accès au lotissement derrière l'école, d'accès de service au futur restaurant scolaire et d'accès secondaire au pôle enfance.

Le coût des travaux est estimé à 215 862.50€HT.

Suite à la présentation du projet par Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal l'autorise à signer le marché à condition que le montant de ce dernier soit proche de l'estimation.

62-08 Plan local d'urbanisme : enquête publique : nomination d'un commissaire enquêteur

Après consultation des personnes publiques associées (Préfecture, Direction Départemental de l'Equipement, Chambre d'Agriculture, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre des Métiers, Chambre de commerce et de l'industrie, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.....) sur le projet du plan local d'urbanisme (délai de trois mois pour donner leur avis), une enquête publique sera effectuée.

Pour les besoins de l'enquête publique, un commissaire enquêteur est nommé par le tribunal administratif de Rennes à la demande de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le tribunal administratif de Rennes pour la nomination d'un commissaire enquêteur et de l'autoriser à lancer une enquête publique dès que le délai de trois mois de consultation des personnes publiques sera écoulé.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le tribunal administratif de Rennes pour la nomination d'un commissaire enquêteur et l'autorise à lancer une enquête publique dès que le délai de trois mois de consultation des personnes publiques sera écoulé.

63-08 Terrains communaux : échange

Le lotissement Coat Senen, côté voie communale, est bordé par une parcelle (n^oWC 001) boisée privée de 1180 m². Le propriétaire privé ne souhaitant plus l'entretenir, Monsieur le Maire sollicite un échange afin de préserver le caractère boisé de cette parcelle.

L'échange se ferait avec deux parcelles communales situées dans le secteur de la Prônais (parcelle n^oC 64 de 760 m² et parcelle n^oZN 70 de 920m²).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur cet échange.

Après délibération et après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour cet échange avec 9 voix pour et 6 voix contre.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à cette opération, les actes notariés seront à la charge de la commune.

64-08 Indemnités pour le gardiennage des églises communales 2008

Une indemnité de gardiennage des églises communales est versée tous les ans à la paroisse de Guichen.

Une circulaire du 25 janvier 2008 du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales a revalorisé de 0.79% le montant de cette indemnité.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 117.10€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à verser cette somme à la paroisse de Guichen.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 117.10€ à la paroisse de Guichen.

65-08 Personnel Communal : validation de services non-titulaires

L'adjoint technique en charge notamment de la gestion de la salle polyvalente, a été plusieurs années agent non titulaire de la commune. Pour les cotisations de retraite, elle dépendait de l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités territoriales (IRCANTEC).

Elle est passée sous le régime de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) lors de sa stagiarisation (1 an d'essai avant titularisation).

Suite à sa titularisation, elle a demandé la validation de ses services non titulaires (rachat de ses années de non titulaire).

La CNRACL dans le cadre de cette validation a effectué sur le compte de la commune un versement de 1 173.30€ qui correspond à un excédent de retenues (part ouvrière). Cette somme est donc à restituer à l'intéressé. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer cette opération.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à restituer cette somme à l'intéressé.

66-08 Ecole Publique : grèves d'enseignants : service minimum

La commune a la possibilité de mettre en place un service minimum à l'école publique en cas de grève d'enseignants. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas que ce dispositif soit mis en place en cas de grève d'enseignants.

Divers :

Suite à la demande de M HALA, commerçant ambulant (boucher charcutier), de proposer ces services sur la commune, le Conseil Municipal lui donne l'autorisation. Toutefois, le jour et l'heure devront être précisés.

Prochain Conseil Municipal : le lundi 28 avril à 20 H00